

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2018/02/21/2018011008/justel>

Dossier numéro : 2018-02-21/02

Titre

21 FEVRIER 2018. - Arrêté ministériel fixant la répartition des zones en catégories visées à l'article 14/1 de la loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile

Situation : Intégration des modifications en vigueur publiées jusqu'au 09-03-2022 inclus.

Source : INTERIEUR

Publication : Moniteur belge du 06-03-2018 page : 18945

Entrée en vigueur : 16-03-2018

Table des matières

Art. 1

[ANNEXE.](#)

Art. N

Texte

Article [1](#). Article unique. Sur la base des chiffres valables au 1er janvier [[1](#) 2021]¹, la répartition des zones en catégories est fixée à l'annexe.

(1) <AM 2022-02-11/05, art. 1, 004; En vigueur : 01-01-2022>

[ANNEXE.](#)

[Art. N. ANNEXE](#) : La répartition des zones en catégories

Province	Zone de secours	Catégorie
Anvers	Brandweer Zone Antwerpen	4
	Rivierenland	3
	Brandweer Zone Rand	3
	Taxandria	2
	Brandweer zone Kempen	2
Brabant-Flamand	Oost	4
	West	4
Flandre orientale	Centrum	4
	Meetjesland	1
	Oost	2